

Devis (+/- 25%) Crédit pour la mise aux normes sécurité incendie du bâtiment de l'Aigle Noir

Ce tableau ne présente pas l'ensemble des détails du devis, mais uniquement les têtes de chapitre selon la classification CFC. Les appels d'offres n'ayant pas encore été lancés, le Conseil communal ne souhaite pas influencer ou fausser la procédure de mise en soumission.

CFC	Désignation	Montants en CHF	
2	Bâtiment	760'800	
21	Gros oeuvre		42'000
	Maçonnerie		
22	Gros oeuvre 2		94'300
	Fenêtre en aluminium, exutoire grande salle et portes EI30		
	Feblanterie		
23	Installations électriques		50'000
	Installations électriques et ventilation		
	Eclairage de secours		
24	Installations CVC, automatismes du bâtiment		121'000
	Distribution de chaleur		
	Installation de ventilation		
	Installation MCR		
27	Aménagements intérieurs 1		190'500
	Plâtrerie, ouvrage métallique		
	Porte intérieures EI30		
	Armoires		
	Système de verrouillage		
28	Aménagements intérieurs 2		40'000
	Peinture		
	Nettoyage		
29	Honoraires		223'000
	Architecte		
	Ingénieurs CVC		
	Ingénieur cuisiniste		
	Ingénieur en protection incendie		
3	Equipements d'exploitation	28'000	
	Equipement de cuisine		
	Equipement de scène (boucle malentendant)		
	Signalétique		

5	Frais secondaires	18'000	
	Autorisation, taxes		
	Reproduction de documents, documents de planification		
	Assurances		
8	Réserve	93'200	
	Divers et imprévus (25% du devis, arrondi)	200'000	
	Total Fr. (TVA incl)	1'100'000	

CFC : Code des Frais de la Construction. Ce devis mentionne uniquement les CFC imputables.

EI30 : Etanchéité, Isolation thermique, pouvant résister pendant 30 minutes

CVC : Chauffage, Ventilation, Climatisation

MCR : Mesure, Régulation, Commande

Résumé du devis de l'architecte, Conseil communal, 18.01.2026.